

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Séance du 25 janvier 2021

Avis sur le projet de restauration du ru du Vieux Moutiers, de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) Marais de Stors

L'Agence des espaces Verts (AEV) est gestionnaire de la RNR du Marais de Stors. Dans le cadre de la mise en oeuvre du plan de gestion de la RNR elle porte le projet de restauration du ru du Vieux Moutiers. Le bureau d'étude chargé des études et de la conception des projets est le Centre d'ingénierie aquatique et écologique (CIAE). Le CSRPN émet l'avis suivant.

Avis du CSRPN d'Île-de France Adopté à la majorité

Le CSRPN remercie et salue l'AEV et le CIAE pour le travail réalisé notamment pour l'étude complémentaire. Celle-ci permet d'approfondir les investigations et de se prononcer sur le scénario à retenir. Après une visite de terrain et l'analyse des nouveaux paramètres étudiés, le scénario 4 présente les garanties d'un maintien des conditions stationnelles des espèces animales, végétales et les milieux qui les hébergent tout en permettant la remise du ru du Vieux Moutier dans son talweg.

Le CSRPN rend un **avis favorable** à la proposition et valide donc le scénario n°4 dont le principe général est la remise partielle en fond de vallée du ru du Vieux Moutier, pour partie au sein de la « roselière », localisée en entrée de réserve (parcelles cadastrales 14, 16, 23 et 34, source Géoportail- 2021).

Le CSRPN rappelle que les opérations de restauration devront être réduites au strict nécessaire au sein de la réserve naturelle, et se limiter aux travaux suivants :

- Déconnexion de la Source bleue et du ru du Vieux Moutier (travaux simples et réversibles) ;

- Creusement d'un sillon (lit de faible section) dans la partie amont du ru du Vieux Moutiers pour guider le ru en fond de vallée (travaux simples et réversibles).

Et en respectant les préconisations suivantes :

- Pas de travaux sur le ru de la Source bleue ;
- Réalisation d'un inventaire des plantes vasculaires et des bryophytes (état zéro) au niveau de la « roselière » qui accueillera le nouveau tracé de Ru du Vieux Moutiers permettant de caractériser les formations végétales avant les travaux envisagés ;
- Mise à jour de la cartographie des habitats ;
- Suivi annuel des populations d'écrevisses et de truitelles ;
- Mise en place de placettes de suivi floristique des plantes vasculaires et des bryophytes. Celles-ci d'un nombre minimal de 6 placettes, seront réparties au niveau de la « roselière » en bordure du futur lit du ru, dans le bas marais bordant le ru des carrières et au sein du boisement humide en rive droite de l'ancien ru du Vieux Moutier (proche de l'ancienne confluence avec le ru des carrières ;
- Le suivi annuel des placettes avec l'élaboration d'un rapport de synthèse qui devra qualifier l'évolution des cortèges floristiques.

Le CSRPN rappelle que les suivis scientifiques visent à analyser la pérennisation des espèces végétales, animales et les habitats. Si ceux-ci montrent une quelconque régression ou altération, cela devrait entraîner la remise des rus dans leurs configurations actuelles.

Le 25 janvier 2021

Le Président du Conseil scientifique régional
du patrimoine naturel d'Ile-de-France
David LALOI

Signé